

SECTEUR SUD

Coët lorch
F-56650 Inzinzac Lochrist
T/ +33 2 97 36 97 97
F/ +33 2 97 36 86 86
palegarrec@eurovia.com

**M. le Maire
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux
Mairie
29300 GUILLIGOMARC'H**

Coët Lorch, le 02/11/2011

Objet : Informations complémentaires et engagements de l'entreprise faisant suite aux premiers éléments recueillis à l'issue de l'enquête publique.

Mesdames, Messieurs,

A la lecture des premiers éléments recueillis auprès du commissaire enquêteur, principalement de courriers émanant d'élus de la commune de Guilligomarc'h, nous avons souhaité, préalablement au travail d'analyse qui sera remis dans quelques jours dans le cadre de la procédure, vous communiquer plusieurs éléments répondant à nombre de souhaits et remarques évoqués dans ceux-ci.

Merlons côté Kervinel et plantations :

Comme il a été dit lors de la réunion publique, la position des merlons destinés à protéger les riverains n'est pas figée et pourra être adaptée d'un commun accord dans l'espace non exploité situé au Nord du site (positionnement en limite de la zone exploitée avec plantations sur le Nord par exemple). Des plantations de persistants viendront compléter le dispositif entre le merlon et les limites Nord du terrain (clôtures).

A titre d'information, côté Ouest, le merlon a été végétalisé et les talus traités en engazonnement hydraulique. Des plantations complémentaires situées en haut de merlon sont programmées cet hiver.

Ecrêtement des tas de sable :

Depuis plusieurs années, et faisant suite à des remarques formulées en CLCS, deux volumineux tas de sables ont été prioritairement transformés ou déplacés vers la plateforme de stockage basse.

Siège social - SOCIETE DES CARRIERES BRETONNES

Coët Lorch
F-56650 Inzinzac Lochrist
T/ +33 2 97 36 97 97 - F/ +33 2 97 36 86 86
Société par actions simplifiée au capital de 2 147 727 euros
377 080 320 RCS Lorient - TVA FR 06 377 080 320

Il reste 2 tas dont le traitement est en cours :

- 1) Sable stocké près du parc engins à l'entrée
- 2) Sable stocké sur l'ancien emplacement de la maison « Monplaisir »

L'entreprise achèvera sous 12 mois le traitement et/ou de déplacement de ces volumes et resteront alors stockés sur la plateforme haute de faibles quantités de sables destinées à des applications spécifiques (stabilisés et lavage).

Bâchage des camions :

Nous ne reviendrons pas là sur les « imprécisions » de la réglementation dans ce domaine mais avons décidé d'anticiper en proposant deux choses :

- 1) Note de service affichée en bascule à l'attention de nos clients
- 2) Copie d'un courrier adressé la semaine dernière à Eurovia Lorient, entre autres affréteur des transports de matériaux à destination du poste d'enrobage de Kermignan situé sur la commune de Plouay.

Insonorisation des concasseurs :

Nous continuons à mener la politique d'investissement visant à la réduction des nuisances en vigueur dans l'entreprise depuis des années.

Le principal investissement en phase avec cette demande prévu en 2011, programmé initialement cet été mais différé à Janvier 2012 pour raison de durée d'arrêt de production, consiste au remplacement dans l'usine principale de 4 broyeurs existants d'ancienne génération par 2 appareils de dernière génération assorti du confinement du convoyeur principal concerné.

Réduction sensible des émissions sonores

Réduction des émissions de poussières (confinement du tapis)

Alerte des tirs de mine :

Ce sujet a déjà fait l'objet de nombreux échanges au sein de l'équipe municipale et du groupe de travail minage. En parallèle de la procédure actuelle visant à informer systématiquement les « capteurs humains » par téléphone depuis la mairie et à l'affichage en mairie, l'entreprise propose d'appeler individuellement les riverains proches de la carrière qui en feront la demande, le jour des tirs prévus.

Arrosage extérieur :

L'entreprise s'engage, avec l'accord nécessaire de la mairie, à prolonger jusqu'au droit du chemin menant vers le Scorff le réseau d'arrosage automatique.

Expertise des maisons :

Dans un rayon de 200 m autour du site (à préciser), l'entreprise, via la mairie et avec son aval, propose aux riverains qui en feront la demande de faire établir par un expert agréé des deux parties une expertise technique du bien.

Participation aux travaux de voirie :

Le régime de la taxe professionnelle désormais caduque.

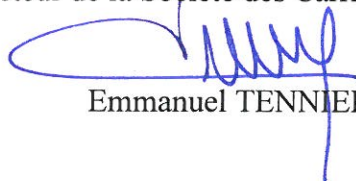
1/3 de la TGAP va revenir aux communes directement concernées par les carrières, la moitié revenant à la commune qui accueille le site d'extraction.

Une réforme de la taxe foncière est en cours. Une partie des terrains actuellement imposés en foncier non bâti devraient passer sous le régime de l'imposition du foncier bâti.

De plus, pour répondre à une demande de concours financier à des travaux engagés par la commune, la société y répond favorablement par la signature d'une convention sous condition suspensive liée à l'obtention de l'AP conforme au dossier en cours d'instruction, et sous réserve de purge de recours des tiers.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur de la Société des Carrières Bretonnes



Emmanuel TENNIERE

Copie : DR SCBS

Pièces jointes : Copie note aux transporteurs
Copie courrier adressé à Eurovia Lorient